

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 octobre 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/10/15

Date de la convocation	11/10/2021
	Votes : 20
Présents : 17	Pour : 20
Absents : 7	Contre : 0
Représentés : 3	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le dix huit octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel,

Etaient Absents : MM. SEBASTIAN David, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GUERIN Grégory à Mme GAVINET Isabelle
- Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr LAMBERT Marcel

Objet : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste filière police

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211018-2021-10-15-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il propose de ce fait, la création du poste suivant .

FILIERE	GRADE	POSTE
POLICE	Gardien brigadier	1 temps complet

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adopter le tableau mentionné ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :